

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026**

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour l'étude
« Imaginer les bourgs de demain à la lumière de la sobriété foncière »**

N° : 032 /2026

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 10 représentant 10 voix

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, à quatorze heures, le Bureau régulièrement convoqué en date du vingt-cinq septembre 2026, s'est réuni dans les locaux de la commune de Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n° 4 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. CONSTANS – R. DEBRAY – V. GARELLO – P. ROUX – N. RULLAN – J.
TESSON – P. TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – H. PHILIBERT – C. VENTURINO-GABELLE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. GUISIANO – F. PERO – C. PORZIO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine VENTURINO-GABELLE

Les communes de Provence Verte Verdon sont confrontées à des enjeux multiples : maintenir leur attractivité, préserver leur identité et leurs paysages, répondre aux besoins en logements et en services, améliorer les espaces publics, faciliter les déplacements du quotidien, préserver leurs terres agricoles, faire face aux risques naturels, préserver leur environnement et s'adapter aux évolutions climatiques.

Dans ce contexte, la manière de faire évoluer les villages et les villes constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Elle s'inscrit par ailleurs dans la trajectoire nationale de sobriété foncière et dans l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, **qui invitent les territoires à repenser leurs modes de développement et à mieux valoriser les espaces déjà urbanisés.**

Ces orientations doivent notamment être intégrées dans le Schéma de Cohérence Territoriale porté par le SMPVV, en compatibilité avec le SRADDET élaboré par la Région.

C'est dans cette perspective que le Syndicat mixte Provence Verte Verdon a proposé l'étude « **Imaginer les bourgs de demain à la lumière de la sobriété foncière** ».

L'enjeu de cette étude, à l'échelle du territoire Provence Verte Verdon, est d'abord différemment la sobriété foncière et de questionner les acteurs de l'aménagement -élus et agents des EPCI et des communes- sur cette notion à travers les prismes de la qualité urbaine et paysagère.

Il s'agit avant tout de proposer aux communes une démarche concrète et adaptée à leurs réalités en leur apportant **des clés de réflexion, des exemples et des outils concrets pour imaginer leur développement autrement.**

L'étude vise ainsi à repenser la qualité urbaine des villes et villages en trois grandes étapes :

- Poursuivre le travail de sensibilisation des collectivités et acteurs locaux sur la notion de sobriété foncière et ses implications, afin d'identifier les **besoins spécifiques au territoire**,
- Apporter des **outils méthodologiques et des exemples concrets** pour atteindre cette sobriété foncière, au regard du contexte et des sensibilités locaux,
- Proposer un **accompagnement spécifique pour la mise en œuvre de projets** urbains répondant à ces enjeux, de façon à tester les outils mis en place et inspirer les autres acteurs.

Déroulement de l'étude :

- > Etape préalable : établissement d'un portrait synthétique du territoire,
- > Etape 1 : 1^{er} séminaire avec élus et techniciens du territoire pour poser le problème, se questionner, appréhender les enjeux et leviers d'actions, s'informer,
 - ⇒ *objectif : construire un socle commun de connaissances*
- > Etape 2 : 2^e séminaire pour partager des expériences, identifier des solutions,
 - ⇒ *objectif : cadrer ensemble les attendus pour une boîte à outils adaptée au territoire*
- > Etape 3 : s'impliquer dans le montage de la boîte à outils territorialisée,
 - ⇒ *objectif : co-construire un outil adapté, simple et efficace*
- > Etape 4 : accompagner **4 démarches locales** de réflexion / mise en œuvre de la sobriété foncière, s'enrichir mutuellement des réflexions des uns et des autres,
 - ⇒ *objectif : accompagner concrètement des communes, faire exemple et compléter la boîte à outils*

- > Etape 5 : (assurée par le SMPVV à l'issue de l'étude) : **partager** la boîte à outils et les expériences, **accompagner** d'autres communes.
⇒ *objectif : faire émerger d'autres initiatives de sobriété foncière*

Le groupement retenu est composé de 4 bureaux d'études :

- Terre d'Urba (mandataire) : urbanisme, SIG, concertation,
- Cyril Gins : paysage, projets urbains, concertation,
- Raphaneau Fonseca : architecture, projet urbain, patrimoine, concertation,
- MTA : environnement, biodiversité, concertation.

La Fédération des SCoT, l'OFB et la Banque des Territoires ont conclu un partenariat pour la mise en œuvre des actions du Programme Life Biodiv' France, porté par la Fédération des SCoT. Dans ce cadre, la FédéSCoT et la Banque des territoires soutiennent les études d'opportunité, de préféabilité et de faisabilité portant sur les enjeux de biodiversité, de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique.

L'étude « Imaginer les bourgs de demain à la lumière de la sobriété foncière a été retenue dans ce cadre pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Plan de financement prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation s'élève à 82 550 € HT, soit 99 060 € TTC. La demande de financement auprès de la Banque des Territoires est établie sur la base du coût TTC.

Ressources	Montant TTC	Taux
Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur « Nos territoires d'abord » (subvention votée)	28 000 €	28,27 %
Banque des Territoires - subvention sollicitée	49 530 €	50,00 %
Autofinancement du Syndicat mixte	21 530 €	21,73 %
TOTAL	99 060 €	100,00 %

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

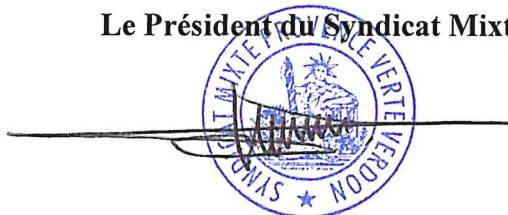
- **SOLLICITER** auprès de la Banque des Territoires une subvention d'un montant de 49 530 €, représentant 50 % du coût prévisionnel TTC de l'étude,
- **AUTORISER** le Président à déposer la demande de subvention, à transmettre toutes pièces complémentaires, à signer la convention attributive de financement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de la présente étude sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Secrétaire de séance

Le Président du Syndicat Mixte



Catherine VENTURINO-GABELLE

Jean-Michel CONSTANS